



Communiqué de la Ville de Nanterre
**Forte augmentation du nombre de décès
à Nanterre depuis le 1^{er} mars**

Le nombre de personnes décédées à Nanterre entre le 1^{er} mars et le 9 avril 2020 est en forte augmentation par rapport à la même période en 2019. . Ainsi, du 1^{er} mars au 9 avril 2020, la ville de Nanterre a enregistré 117 décès contre 37 durant la même période en 2019, soit une augmentation de la mortalité qui se situe dans la moyenne du département des Hauts-de-Seine.

Sur ces 117 décès, il faut noter 42 morts à l'hôpital de Nanterre dont 28 domiciliés à Nanterre, et 28 morts dans les quatre Etablissements de personnes âgées dépendantes (EHPAD) situés sur la commune.

Certes, il n'est pas établi que ces 117 décès soient directement liés au Coronavirus, la cause d'un décès n'étant pas mentionnée dans les déclarations à l'état-civil en raison du secret médical. Mais la comparaison avec le nombre de décès sur la même période en 2019 ne laisse aucun doute sur le fait que l'épidémie de Covid-19 est la cause unique de cette brusque augmentation de mortalité sur notre ville

La ville de Nanterre tient en premier lieu à adresser ses sincères condoléances aux familles endeuillées, et à saluer le travail exemplaire de l'ensemble des équipes médicales mobilisées jour et nuit pour sauver des vies.

En rendant publique cette information, la ville de Nanterre veut montrer que les morts du Covid-19 ne sont plus seulement une statistique froide énoncée chaque soir sur les chaînes d'information. Ces morts, ce sont des voisins, des connaissances, des habitants du quartier.

Cette information doit faire prendre conscience à chacune et chacun que le non respect du confinement a des conséquences dramatiques. La lutte contre l'épidémie ne peut être gagnée qu'avec l'implication de toutes et tous. Une nouvelle fois, nous adressons à la population un message simple : restez chez vous. Oui c'est difficile. Oui c'est un sacrifice. Mais c'est le seul moyen de nous en sortir tous ensemble. Restez chez vous, cela veut dire qu'il est interdit de sortir, sauf pour un motif impérieux, et muni d'une attestation.

Dans le même temps, la ville de Nanterre prend en compte l'avis rendu le 2 avril par l'Académie de médecine qui demande que « *le port d'un masque soit rendu obligatoire pour les sorties nécessaires en période de confinement* ».

Si la décision de rendre obligatoire le port d'un masque ne dépend pas de la ville mais bien de l'Etat et des préfets, en revanche, la ville de Nanterre souhaite aider les habitants à se procurer des masques pour se protéger et protéger les autres.

C'est pourquoi la ville de Nanterre a passé une première commande de 20 000 masques alternatifs en tissu, réalisés à partir d'un prototype aux normes, et fabriqués par une entreprise locale de l'économie sociale et solidaire. Les modalités de diffusion de ces masques seront précisées prochainement.

La ville de Nanterre veut une nouvelle fois saluer et remercier celles et ceux qui se mobilisent pour soigner les malades, aider les personnes les plus vulnérables, assurer la continuité du service public, et faire fonctionner les commerces autorisés.

Nanterre, le 10 avril 2020